



Dominique Théophile

Secrétaire du Sénat

Sénateur de la Guadeloupe

Les Abymes, le 21 juillet 2023

Objet : Réforme de l'octroi de mer et lutte contre la vie chère en Guadeloupe

Monsieur le Ministre,

Le Comité interministériel des Outre-mer qui s'est tenu le 18 juillet dernier a abouti à une série de mesures visant notamment à moderniser la fiscalité de nos territoires. La plus emblématique d'entre elles est certainement la réforme de l'octroi de mer qui s'inscrit dans un objectif de « baisse de prix des produits de grande consommation ».

Si la modernisation de ce dispositif fiscal est réclamée de longue date par les élus locaux, l'interprétation qui en est faite ici ne manque pas d'interroger. Nous contestons en effet que l'octroi de mer – qui est le seul levier fiscal dont disposent nos collectivités – soit la cause de la vie chère en Guadeloupe, et affirmons au contraire qu'elle est à chercher dans les marges excessives pratiquées par certains acteurs de l'importation-distribution.

Le rapport d'observations définitives n° 2020-0753 de la chambre régionale des comptes de Guadeloupe pointait également du doigt l'articulation problématique de l'octroi de mer et de l'octroi de mer régional avec la taxe sur la valeur ajoutée (cf. art. 45 de la loi n° 2004-639).

D'autres solutions existent encore et ne vous sont pas inconnues : en Guyane et à Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable aux termes du 1 de l'article 294 du code général des impôts.

C'est pourquoi je vous invite, Monsieur le Ministre, à regarder avec une profonde attention la réalité de la vie chère dans nos territoires et des mécanismes qui y contribuent. Sachant votre détermination à lutter efficacement contre ce fléau, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Dominique Théophile

Monsieur Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Économie, des Finances

et de la Souveraineté industrielle et numérique

139, rue de Bercy

75012 Paris